



# Règlement du Défi familles

## « presque zéro déchet »

### ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

---

La Communauté de communes Vie et Boulogne, située au 24 rue des Landes, zone d'activité de la Gendronnière, 85170 Le-Poiré-sur-Vie, représentée par Guy PLISSONNEAU, Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne et ci-après dénommé « Communauté de communes » organise un défi intitulé « Défi familles presque zéro déchet ».

Ce défi s'inscrit dans le cadre des actions de sensibilisation menées par le service Gestion et valorisation des déchets.

### ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU DEFI

---

Le défi est gratuit, sans obligation d'achat et ouvert à tous les particuliers résidants sur le territoire de la Communauté de communes.

L'objectif de ce défi, est de sensibiliser les habitants du territoire aux écogestes et modes de consommation responsables à la portée de tous, permettant de réduire voire de supprimer des déchets produits à la maison, au travail, à l'école.

Les familles participantes sont invitées à mettre en pratique des gestes simples du quotidien afin de réduire leurs déchets. Pour évaluer leurs progrès, elles feront le suivi de leurs pesées ainsi que des objectifs qu'elles se seront fixées au début du défi.

#### Recrutement des familles :

Les candidatures pour participer au défi, se font uniquement via le formulaire de pré-inscription en ligne sur le site de la Communauté de communes : du mardi 13 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022.

Le nombre de places est limité à 15 familles sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes (idéalement 1 famille par commune).

Un tirage au sort sera effectué au-delà de 15 familles inscrites et au-delà de plusieurs familles inscrites dans une même commune, à partir du 24 octobre 2022

Le service Gestion et valorisation des déchets reprendra contact avec les familles afin de préciser les candidatures retenues.

### ARTICLE 3 – DATE, DUREE ET DEROULEMENT DU DEFI

---

La durée du défi est de 6 mois, du mardi 8 novembre 2022 au dimanche 30 avril 2023 et se déroule de la façon suivante :

- Mardi 8 novembre 2022 : Réunion de lancement, démarrage des pesées des déchets ménagers et emballages (à poursuivre jusqu'à la fin de l'opération)
- Décembre 2022 : Choix de 4 gestes dont 2 à forts impacts à mettre en place tout au long du défi
- Décembre 2022 - Avril 2023 : Ateliers et visites mensuels, échanges réguliers sur le réseau dédié (Facebook, WhatsApp et espace privé sur le site internet de la Communauté de communes).
- Avril 2022 : Réunion de clôture
- Mai 2022 : Réunion de bilan aux élus

### ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

---

#### 3.1 – LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes Vie et Boulogne s'engage à assurer la coordination, la valorisation et la médiatisation du défi. Elle accompagne les familles, se rend disponible pour répondre par téléphone, mail ou sur le réseau social dédié à leurs interrogations. Elle coordonne les différents ateliers, visites et réunions programmés dans le cadre du défi.

Elle fournit également les informations et les équipements nécessaires au suivi des pesées (peson, documents de suivi, guide...).

**Remise du kit « Mes courses zéro déchet » :**

Un kit « Mes courses zéro déchet » est remis gratuitement aux familles, d'une valeur de 45€. Il est composé d'un cabas en tissu, de bocaux en verre, de boites hermétiques en verre, de sacs à vrac et d'un bee-wrap (emballage en tissu et cire d'abeille).

**Remise des documents et du matériel de suivi :**

Un guide des écogestes avec un planning de pesée et un peson digital est remis aux familles. Le peson est prêté aux familles le temps du défi et sera restitué à la fin du défi.

**3.2 – LES PARTICIPANTS**

Les familles retenues s'engagent sur la durée du défi à :

- Effectuer les pesées et assurer le suivi de leur production de déchets ménagers et d'emballages.
- Participer aux réunions, ateliers et visites (minimum 2 ateliers et 2 visites sur la durée du défi)
- Mettre en œuvre dans leur quotidien a minima 4 gestes zéro déchet dont 2 à forts impacts
- Participer et échanger sur le réseau dédié
- Témoigner au besoin devant les médias sur l'opération et les gestes zéro déchet
- Prévenir le coordinateur en cas de difficultés

**ARTICLE 4 - DROIT A L'IMAGE**

---

Par leur engagement, les familles acceptent que l'organisateur puisse les solliciter pour des reportages (presse écrite, vidéo, web...) afin de valoriser l'action auprès de tout le territoire de la Communauté de communes et inciter le développement des pratiques et de la prise de conscience collective. Ils pourront également être amené à répondre à des interviews.

Annexe 1 - Droit à l'image personne majeure

Annexe 2 - Droit à l'image personne mineure

**ARTICLE 5 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE (RGPD)**

---

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « informatiques et libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation de ses informations nominatives le concernant en écrivant au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Signature avec Mention « lu et approuvé »